



Solution Logicielle de Pilotage des Emissions Gaz à Effet de Serre

Maximo SAS

# Le Bilan GES

Année de référence :  
Nom de la campagne : Bilan GES Maximo 2013  
Année de reporting : 2012

Auteur : Maximo  
Date de création : 08.11.2013

## 1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale	Maximo SAS
Code NAF	4799A
Code SIREN	403206964
Code SIRET	40320696400567
Adresse	ZA Parc du Château 51500 TAISSY
Nombre de salariés	2300
Approche retenue	Contrôle opérationnel
Description sommaire de l'activité	Entreposage et livraison de produits surgelés et épicerie à domicile
Schémas des périmètres organisationnels de la PM retenu	<pre> graph TD     Maximo[Maximo] --&gt; Siege[Siège]     Maximo --&gt; PL[Plateformes logistiques]     Maximo --&gt; Sites[Sites 1 à 72]     PL --&gt; Alençon[Plateforme Alençon]     PL --&gt; Thierville[Plateforme Thierville]     Sites --&gt; M6[Maximo 6]     Sites --&gt; M7[Maximo 7]     Sites --&gt; M8[Maximo 8]     Sites --&gt; Ellipsis[...] </pre>
Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie, postes, sources)	<p>Ce bilan réalisé pour Maximo est un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre Réglementaire (BEGESr). Il comprend donc les scopes 1 et 2 avec les postes Energie, Hors Energie, Fret et Déplacements.</p> <p>Ces postes correspondent plus concrètement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au gazole et fioul domestiques des déplacements des personnels, du transport de marchandises et des groupes électrogènes,</li> <li>- aux gaz frigorigènes des groupes de réfrigération (climatisation et chambres froides),</li> <li>- au gaz/fioul/GPL du chauffage,</li> <li>- à l'électricité consommée.</li> </ul> <p>Ce bilan concerne l'ensemble des sites de Maximo, à savoir le siège administratif, les deux plateformes logistiques ainsi que les 50 établissements régionaux.</p>

## 2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting	2012
Année de référence	2012
Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel)	<p>Ce bilan est réalisé en 2013 sur les données de l'exercice 2012.</p> <p>L'entité juridique n'ayant pas réalisé auparavant de bilan carbone, l'année de reporting correspond à l'année de référence.</p>

### 3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO<sub>2</sub>

Catégories D'émission	N°	Postes d'émissions	Sources d'émissions	CO <sub>2</sub> (Tonnes)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes	2 379,623
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles	13 106,13
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.	
	4	Emission directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.	1 718,589
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.	
Sous total				<b>17 204,342</b>

Ce tableau correspond aux émissions du scope 1, également appelées les émissions directes.

- Emissions directes des sources fixes de combustion :  
Ce sont toutes les émissions provenant d'équipements fixes en l'occurrence les chaudières et groupes électrogènes.
- Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique :  
Ce sont tous les véhicules à moteur des voitures, camionnettes de livraisons et des poids lourds. On notera que le fioul des remorques frigorifiques a été classé dans cette catégorie.
- Emission directes fugitives :  
Il s'agit ici de tous les fluides frigorigènes provenant des climatisations et chambres froides qu'elles soient fixes ou mobiles.

### 4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>,

Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution	1 406,504
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid **	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution	
Sous total				<b>1 406,504</b>

\*\* Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie «Autres émissions indirectes de GES» (scope 3).

Ce tableau correspond aux émissions du scope 2, regroupant certaines émissions indirectes.

- Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité :  
Ce sont les émissions relatives à l'électricité, dont la production génère des émissions de GES en dehors du site de l'entreprise.

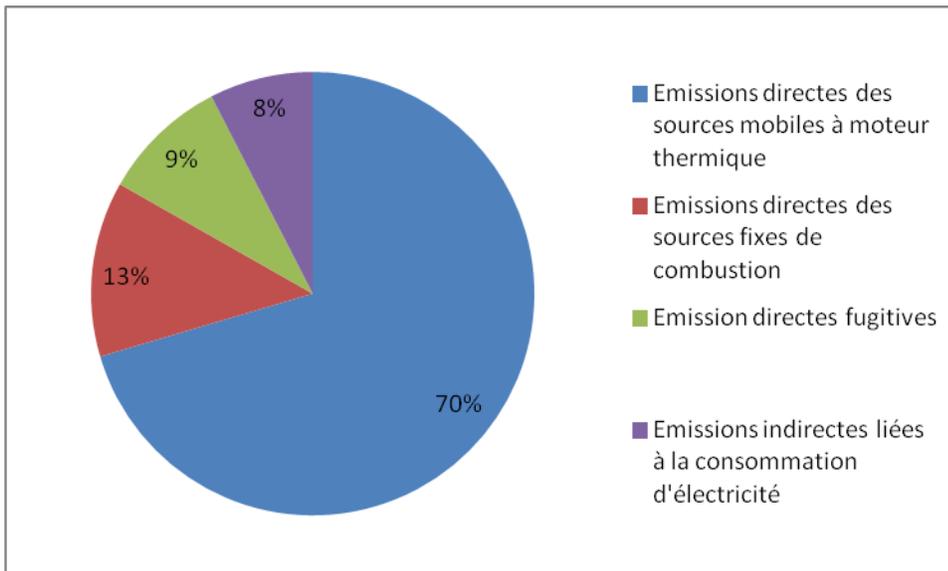
En conclusion, Maximo, pour cette première année d'évaluation, a émis 18 610 tonnes de CO<sub>2</sub>.

- 92% de ces émissions sont dues à des sources directes. Le scope 1 représente ainsi 17 204 tonnes de CO<sub>2</sub>, dont 13 106 tonnes sont générées par les véhicules soit 70,4% des émissions.

En sommes, les émissions de GES se répartissent comme suit :

- 70,4% pour le Fret et Transport,
- 12,8% des émissions de GES proviennent des chaudières et groupes électrogènes,
- 9,2% sont issus des fluides frigorigènes,
- 8% des émissions sont liées à la consommation d'électricité, sources indirectes.

On retrouve cette répartition dans le graphique suivant :



**Figure 1 : Répartition des émissions de GES par poste**

## 5. Les autres émissions indirectes, si la personne morale a fait le choix de les évaluer,

Autres émissions indirectes de GES*	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories "émissions directes de GES" et "émissions de GES à énergie Indirectes"	-Extraction, production et transport des combustibles consommés par la PM (Personne Morale) -Extraction, production et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM	4 242,305
	9	Achats de produits ou services	-Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes -Sous traitante	
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM	
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM	
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM	
	13	Déplacement professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM	
	14	Franchise amont	Activités du franchiseur	
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel	
	16	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers	
	17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.	
	18	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est supporté par la PM	
	19	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie	
	20	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits	
	21	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés	
	22	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail	
	23	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail	
	24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23	
	Sous total			<b>4 242,305</b>

\*Catégories d'émissions non concernées par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode

Ce tableau correspond aux émissions du scope 3 qui ne rentre pas dans le cadre du BEGES réglementaire. Il regroupe certaines émissions indirectes, notamment :

- Extraction, production et transport des combustibles consommés par la Personne Morale  
Extraction, production et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la Personne Morale

On notera que les émissions indirectes sont séparées en deux scopes, notamment pour l'énergie.

- Le scope 2 comprend les émissions de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importées et consommées par la personne morale. Ce scope est inclus dans la réglementation Bilan GES
- Le scope 3 concerne les émissions indirectes autres que l'énergie tout en incluant, en ce qui concerne Maximo, les émissions dues au transport de cette énergie. Ce scope n'est cependant pas compris dans la réglementation Bilan GES et relève du Bilan Carbone.

Ces trois types d'émissions sont présentés selon les formats de tableau présentés ci-après.

	Postes d'émissions	N°	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autres gaz (Tonnes)	Total (tCO2e)	CO2 b (Tonnes)	Incertitude (tCO2e)	Total (tCO2e)
Emissions directes	Emissions directes des sources fixes de combustion	1	2 348,578	0,188	0,088		2 379,623		232,013	
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	2	12 984,463	0,207	0,391		13 106,13	740,092	1 887,615	
	Emissions directes des procédés hors énergie	3								
	Emissions directes fugitives	4	3,6			0,592	1 718,589		574,701	
	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	5								
	<b>Sous total</b>		<b>15 336,641</b>	<b>0,395</b>	<b>0,479</b>	<b>0,592</b>	<b>17 204,342</b>	<b>740,092</b>	<b>2 694,33</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	6					1 406,504		230,667	
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	7								
	<b>Sous total</b>						<b>1 406,504</b>		<b>230,667</b>	
Autres émissions indirectes*	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	8	3 346,426	12,948	0,553		4 242,305	-740,092	598,328	
	Achats de produits ou services	9								
	Immobilisations de biens	10								
	Déchets	11								
	Transport de marchandise amont	12								
	Déplacements professionnels	13								
	Franchise amont	14								
	Actifs en leasing amont	15								
	Investissements	16								
	Transport des visiteurs et des clients	17								
	Transport de marchandise aval	18								
	Utilisation des produits vendus	19								
	Fin de vie des produits vendus	20								
	Franchise aval	21								
	Leasing aval	22								
	Déplacements domicile travail	23								
Autres émissions indirectes	24									
	<b>Sous total</b>		<b>3 346,426</b>	<b>12,948</b>	<b>0,553</b>		<b>4 242,305</b>	<b>-740,092</b>	<b>598,328</b>	

 :Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

\* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées,

Maximo n'est pas concerné par cette section.

Catégories d'émission	Postes d'émissions	Total (TCO2e)	Méthode utilisée
Emissions directes	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	Sous total		
Emissions indirectes associées à l'énergie	6		
	7		
	Sous total		
Autres émissions Indirectes*	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		
	18		
	19		
	20		
	21		
	22		
	23		
	24		
Sous total			

 :Facultatif

\* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes,

	Toutes les données sont issues de factures et sont donc relativement précises. Un facteur de 5% a été appliqué aux données.
--	---

8. La motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions GES,

	Aucune exclusion n'a été effectuée, les postes 3 « Emissions directes des procédés hors énergie », 5 « Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) » et 7 « Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid » ne sont pas mentionnés car les activités de la personne morale ne sont pas concernées par ces postes.
--	---

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.

Les Facteurs d'Emissions n'ont pas été modifiés lors dans ce bilan.

Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés différents de la Base Carbone® :

Modification de FE	
FE modifiés	source documentaire ou mode de calcul
(0)	(0)

La personne morale peut regrouper les facteurs d'émissions pour une même source documentaire ou un même mode de calcul.

Liste des PRG modifiés et explications :

Modification de PRG	
PRG modifiés	explications
(0)	(0)

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence,

	Non Applicable
--	----------------

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES (en absence de site internet, la préfecture de région publie le bilan sur son site).

	Bilan mis à disposition de la dreal lorraine à l'adresse suivante : bilanGES-ent.dceb.scela.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr
--	---

Par ailleurs, la personne morale notifie au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES.

Responsable du suivi	Bernard BUFFRY
Fonction	Directeur Logistique
Adresse	ZA Parc du Château - 51500 Taissy
Téléphone	03 26 79 32 46
Courriel	bernard.buffry@maximo.fr

**12. Optionnel :**

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants :

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Réponse : non

- si oui, avec quelle méthode ?

--	--

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

--	--

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

Auteur de l'étude	MAXIMO et ELIADIS à travers sa solution EliCarbone
Temps passé en j.H	
Coût de l'étude : - Interne (j.H) - Externe (€)	
Durée de l'étude :	Sur une période de 5 mois
Les émissions ou suppressions des GES désagrégés par établissement	

- option : en cas de vérification tierce partie, le certificat peut être joint au rapport.

## Synthèse des actions de réduction des émissions GES

Pour réduire l'impact de son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, Maximo va réaliser un plan d'actions. L'axe principal de ce plan d'actions est de réduire les postes Fret et Transport. L'action la plus adéquate semble être la formation de son personnel à l'éco-conduite.

Estimation des coûts et des impacts de cette action :

Estimation du coût de la formation :	~130€ par personne la première année, renouvellement éventuel tous les 3 à 5 ans et en fonction du turn-over Pour 1000 personnes cela revient à 130 000€, que l'on peut amortir sur 3 ans, soit 43 000€/an
Retombées :	Selon les expériences précédentes, les réductions varient entre 5 et 15% des consommations de carburant. D'autres effets observés sont également - la réduction du coût de l'entretien des véhicules, - la baisse des accidents, - la baisse des tarifs d'assurance. Ces points ne seront pas chiffrés dans ce bilan.
Quantité de carburant consommée en 2012 :	5 097 861 Litres de gazoles (Fret et Transport)
Potentielle économie de carburant : (sur une base de 5% de réduction de la quantité consommée hors Poids Lourds)	5% de 3834260 litres soit : 191713 Litres de gazoles par an
Soit une potentielle économie monétaire de : (sur une base de 1,3€/L de carburant)	249 227 €/an
Et une potentielle diminution des émissions de CO2 :	60 754 kg de CO2 par an